



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210719-CONS-AG-21-098-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2021  
Date de réception préfecture : 29/07/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 19 juillet 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 2 Serrurerie**

**PRESENTS :** ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

**ABSENTS :** BATESTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 2 Serrurerie**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 19 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2019 et son article R2122-2 ;

Considérant le besoin à caractère récurrent de ce type de fournitures ;

Considérant la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution dudit marché ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'attribution en commission d'appel d'offres du 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 juillet 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil Communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE  
(A l'unanimité)**

De la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot n°2 du marché 21003DT à la S.A.S. PROEQUIP (SIRET 794 402 024 00010) - RN 200 BP 66 20250 CORTE pour un montant annuel mini 3 000 €/maxi 10 000 € H.T. et pour une durée de un an renouvelable 3 fois ;

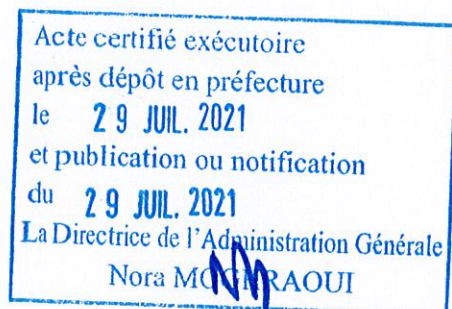
**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget 2021 (imputation budgétaire 21 58 et 60 632) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT  
  
LOUIS POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**